

# OÙ TROUVER LES REVUES DE JURISPRUDENCE DES COURS D'APPEL À L'ÈRE DES DONNÉES JUDICIAIRES OUVERTES ?

Cette fiche propose un tour d'horizon des principales revues de jurisprudence des cours d'appel de l'ordre judiciaire à l'ère de l'open data de la justice.

## PLAN DE L'ARTICLE

1. L'open data des données de la justice et les juridictions de l'ordre judiciaire - quelques éléments de contexte
2. La mise en valeur de la jurisprudence des cours d'appel à travers différents partenariats entre les universités et les juridictions
3. Les bulletins des différentes cours d'appel publiés à l'ère de l'open data de la justice
4. Pour aller plus loin...

## 1. L'open data des données de la justice et les juridictions de l'ordre judiciaire - quelques éléments de contexte

L'article 21 de la Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique énonce que « les décisions rendues par les juridictions judiciaires sont mises à la disposition du public à titre gratuit dans le respect de la vie privée des personnes concernées » et dans un format électronique.

La nécessaire conciliation de la publicité des décisions de justice avec le droit au respect de la vie privée a été précisée par l'article 33 de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 et encadrée par le décret n° 2020-797 du 29 juin 2020. Ainsi chaque décision bénéficie de mesures d'occultation des éléments d'identification des personnes physiques, parties ou tiers et des acteurs de la justice qui visent à empêcher les atteintes à leur vie privée ou à leur sécurité.

Le décret établit également le calendrier de déploiement progressif des données publiques pour chacun des trois niveaux d'instance sous l'égide de la [Cour de cassation](#). L'une des missions traditionnelles de la Cour étant la diffusion de la jurisprudence, c'est donc à elle qu'a été confiée la mise en open data des décisions judiciaires via la base de données en accès ouvert [Judilibre](#).

Depuis le 15 avril 2022, toutes les décisions civiles, commerciales et sociales rendues par les cours d'appel en audience publique sont diffusées dans leur intégralité en version pseudonymisée sur Judilibre. Cette diffusion massive des décisions a généré des questionnements sur la conception et la notion de la jurisprudence. Auparavant, seules les décisions de la Cour de cassation et des décisions sélectionnées par les juridictions du fond comme présentant un intérêt particulier étaient publiées sur [Légifrance](#).

Ainsi, dès 2021, la Cour de cassation a confié à un groupe de travail une mission de réflexion sur l'incidence de l'open data des décisions de justice sur la jurisprudence et sur le rôle des acteurs du droit et de la justice. Le [rapport](#) résultant de cette mission a été remis en juin 2022 et contient 34 recommandations.

L'open data représente une opportunité pour les magistrats de valoriser leur jurisprudence et d'identifier les contentieux émergents grâce au partage de connaissance. Cependant, cela représente aussi un risque concernant l'indifférenciation des décisions de justice dans la masse rendant impossible le repérage des décisions importantes.

## 2. La mise en valeur de la jurisprudence des cours d'appel à travers différents partenariats entre les universités et les juridictions

A l'ère de l'open data des décisions judiciaires et donc des données arrivées en masse, il est important de discerner des décisions qui ont une véritable portée jurisprudentielle. Il est aussi opportun d'identifier des contentieux émergents ainsi qu'une jurisprudence locale qui s'exprime à travers des thématiques ou des préoccupations propres à chaque [cour d'appel](#).

Le rapport cité ci-dessus insiste également sur la nécessité de relancer le processus de hiérarchisation selon l'importance des décisions des juridictions du fond. Pour cela, en plus d'une hiérarchisation effectuée par les magistrats en amont de la diffusion des décisions, celle-ci devrait être complétée et ainsi valorisée par les commentaires des universitaires dans le cadre de divers partenariats à construire ou à redynamiser.

A ce titre, le rapport émet plusieurs recommandations :

Pour que ces décisions puissent être analysées et commentées et contribuer ainsi au développement du droit, le rapport préconise le développement des espaces de publication qui accueillent ces recherches et ces réflexions. Il encourage en outre les collaborations entre les différents acteurs de la communauté juridique (cours d'appel, magistrats, avocats, universitaires...) en renforçant les anciennes pratiques et en mettant en place des nouvelles.

Il est ici primordial de souligner l'importance des **ateliers régionaux de jurisprudence** dans le développement de la doctrine de jurisprudence des cours d'appel et qui sont un exemple des collaborations existant de longue date. En effet, impulsés depuis des années 1970 par **Pierre Catala** auprès des facultés de droit et actifs encore aujourd'hui, ils collectent, sélectionnent et analysent ces décisions. Leur travail a constitué la base du JurisData (actuellement propriété de LexisNexis) et a donné lieu à la création des chroniques dédiées à la jurisprudence des cours d'appel dans diverses revues juridiques mais aussi à la création des revues entièrement consacrées à la jurisprudence régionale.

Parmi ces revues, nous pouvons citer notamment la [Revue juridique de l'Ouest](#) pour la Cour d'appel de Rennes qui a cessé de paraître en 2019 ou encore la [Revue de jurisprudence régionale](#) pour les Cours d'appel de Nîmes et Montpellier qui continue d'être publiée (détail dans le tableau, point suivant).

Quant aux **chroniques de jurisprudence** des CA publiées au sein des revues juridiques généralistes qui sont issues des réflexions dans le cadre de différents partenariats nous pouvons indiquer par exemple :

- "**La semaine du droit en région**" - rubrique publiée dans [La Semaine Juridique Édition générale](#) (Éditeur LexisNexis)

Les équipes de différents ateliers de jurisprudence implantés au sein des facultés de droit et en collaboration avec les cours d'appel, publient dans ces pages des commentaires des arrêts récents rendus par les CA de leur ressort.

- "**Panorama de jurisprudence de la Cour d'appel de Montpellier**" publié dans la revue [Gazette du Palais](#) (Éditeur Lextenso)

Il s'agit d'une rubrique semestrielle publiée sous la coordination scientifique de Christophe Albiges, Professeur à l'université de Montpellier, dans laquelle ses étudiants en Master 2 Droit des contentieux et en collaboration avec la Cour d'appel de Montpellier rédigent des commentaires d'une sélection des décisions rendues.

- "**Panorama de jurisprudence de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence**" publié également dans la revue [Gazette du Palais](#) (Éditeur Lextenso)

Cette rubrique annuelle est le fruit d'un partenariat récent entre la Cour d'appel d'Aix-en-Provence et l'Institut d'études judiciaires de la Faculté de droit et de sciences économiques de l'Université d'Aix-Marseille. Le panorama d'une sélection d'arrêts rendus par la CA d'Aix-en-Provence est rédigé par les doctorants et les étudiants en Master 2 Droit de l'exécution des peines.

Parmi les partenariats récents, on peut citer également la convention signée entre la Cour d'appel de Paris, le [Centre de recherche sur la justice et le règlement des conflits](#) de l'Université Paris Panthéon Assas ainsi que l'Université d'Angers dans le but de valoriser [la jurisprudence de la Cour d'appel de Paris](#). Les étudiants de Master 2 de ces deux universités vont réaliser un panorama de jurisprudence à partir des d'arrêts les plus importants dans les matières civile et pénale transmis par les magistrats du siège de la CA sur la base des critères proposés par le rapport de 2022.

Une autre initiative, [l'Observatoire des contentieux](#), publié dans un carnet de blog sur la plateforme [Hypothèses](#) est un partenariat entre la Cour d'appel de Nancy et la Faculté de droit qui vise à identifier les contentieux émergents ou massifs, et, le cas échéant, de mesurer l'impact d'arrêts de principe de la Cour de cassation sur la jurisprudence postérieure des CA. Il est possible de visualiser dans trois onglets différents les synthèses présentant les décisions sous forme de résumés qui référencent si possible tous les problèmes examinés et les arguments mis en avant.

A l'image de l'initiative précédente et sur l'une des recommandations du rapport « [Cour de cassation 2030](#) », afin de mieux identifier des contentieux émergents, les divergences de jurisprudence et les sujets d'intérêt public majeur, la Cour de cassation a mis en place en juin 2022 [l'Observatoire des litiges judiciaires](#) en partenariat avec les CA de Nancy, de Rennes et de Versailles. Au début de 2025, le dispositif s'est ouvert à trois cours d'appel supplémentaires : Paris, Lyon et Poitiers.


La multiplication des initiatives et des partenariats entre les différents acteurs du droit vient en écho aux enjeux soulevés par l'ouverture massive des données judiciaires. C'est dans ce contexte en mouvement que le rapport de 2022 émet aussi les recommandations relatives à la formation et à la recherche. Les facultés de droit sont ainsi encouragées à ce que les décisions du fond soient davantage étudiées et valorisées dans le cadre des enseignements dispensés. On encourage également le développement des recherches sur ces décisions qu'elles soient collectives au sein des laboratoires ou individuelles comme dans le cadre de la rédaction d'une thèse.

### 3. Les bulletins des différentes cours d'appel publiés à l'ère de l'open data de la justice

Avec les données judiciaires ouvertes et massives, les revues de jurisprudence représentent non seulement une source de doctrine intéressante mais elles contribuent également à une meilleure visibilité des décisions des juridictions du fond.


Ces revues de type panoramique peuvent concerner une ou plusieurs cours d'appel, être éditées sur différents supports (imprimés, électroniques, ou les deux), être accessibles via une plateforme de diffusion des revues scientifiques en open access sur un site d'un laboratoire de recherche ou encore dans une base de données payante. Leur caractère éditorial protéiforme et leurs modes de diffusion parfois peu visibles ne facilitent pas leur identification.


Le tableau ci-dessous propose un aperçu des différents bulletins des cours d'appel, leurs principales caractéristiques éditoriales, une description de leur contenu ainsi que les liens vers leur version en ligne, si elle existe.

NOM DE LA COUR D'APPEL ET TITRE DE LA REVUE	CARACTÉRISTIQUES ÉDITORIALES	DESCRIPTION DU CONTENU ET OBJECTIFS DE LA REVUE
<p><b>Cour d'appel de Grenoble :</b>  <b><u>BACAGe : Bulletin des arrêts de la Cour d'appel de Grenoble</u></b></p>  <p>© Prairial</p>	<p><b>Auteurs :</b> Ingrid MARIA et Yannick RATINEAU (Direction scientifique et éditoriale)  <b>Éditeurs :</b> UGA Éditions / Université Grenoble Alpes en collaboration avec le Centre de Recherches Juridiques de l'UGA (<a href="#">CRJ</a>)  <b>Politique de publication :</b> Revue gratuite en libre accès  <b>Plateforme ou mode de diffusion :</b> <a href="#">Prairial</a>  <b>Date du premier numéro :</b> 2023  <b>Périodicité :</b> Semestrielle  <b>Cette revue est suivie par Mir@bel :</b> <a href="#">Lien</a></p>	<p>La revue BACAGe est le fruit d'une collaboration entre le Centre de Recherches Juridiques de l'UGA, la Cour d'appel et le barreau de Grenoble.</p> <p>A partir d'une sélection d'arrêts rendus, la revue propose des commentaires ainsi que des études qui sont élaborés par des universitaires, des doctorants, des étudiants et des avocats.</p> <p>La jurisprudence de la CA de Grenoble portée à la connaissance de tous : professionnels, universitaires mais aussi justiciables, permet aux auteurs de la revue de valoriser et de faire connaître l'activité et la politique jurisprudentielles du bassin grenoblois, d'en identifier des thématiques et des préoccupations qui pourront par la suite être comparés à celles d'autres cours d'appel de France.</p> <p>L'édition met en avant des articles parus et des thématiques abordées dans le numéro : des arrêts rendus présentant un intérêt jurisprudentiel important, une étude de fond à partir de plusieurs décisions rendues par la CA ainsi que d'autres informations propres à la juridiction grenobloise et à sa compétence.</p>

NOM DE LA COUR D'APPEL ET TITRE DE LA REVUE	CARACTÉRISTIQUES ÉDITORIALES	DESCRIPTION DU CONTENU ET OBJECTIFS DE LA REVUE
<p><b>Cour d'appel de Lyon :</b>  <b><u>BACALy : Bulletin des arrêts de la Cour d'appel de Lyon</u></b></p>  <p>© Prairial  devient <i>Cahiers Louis Josserand</i> en 2022 (voir point suivant du tableau)</p>	<p><b>Auteurs :</b> Éric CARPANO (Directeur de la publication) et Thierry FAVARIO (Responsable éditorial)  <b>Éditeur :</b> Université Jean Moulin Lyon 3  <b>Politique de publication :</b> Revue gratuite en libre accès  <b>Plateforme ou mode de diffusion :</b> <a href="#">Prairial</a>  <b>Date du premier numéro :</b> 2012  <b>Périodicité :</b> Semestrielle  <b>Cette revue est suivie par Mir@bel :</b> <a href="#">Lien</a></p>	<p>L'équipe de recherche de droit privé Louis Josserand de l'Université Jean Moulin Lyon 3, en partenariat avec la Cour d'appel de Lyon et l'ordre des avocats de Lyon, a créé cette revue afin de mieux faire connaître la jurisprudence de la CA de Lyon. Le BACALy rassemble, à chaque numéro, une sélection des arrêts les plus importants rendus par la cour d'appel, des chroniques annuelles de jurisprudence et une étude de données quantitatives chiffrées relative à un contentieux spécialisé (dommage corporel, prestation compensatoire, etc). Les arrêts sélectionnés sont accompagnés de commentaires réalisés par des universitaires, des étudiants ou des avocats.</p>
<p><b>Cour d'appel de Lyon :</b>  <b><u>Cahiers Louis Josserand</u></b></p>  <p>© Lexbase</p>	<p><b>Auteurs :</b> Équipe Louis Josserand (Lyon)  <b>Editeur :</b> Lexbase  <b>Politique de publication :</b> Revue gratuite en libre accès  <b>Plateforme ou mode de diffusion :</b> Site freemium de <a href="#">Lexbase</a>  <b>Date du premier numéro :</b> 2022  <b>Périodicité :</b> Semestrielle</p>	<p>Cette revue prend la suite de la revue BACALy et propose à la fois un tour d'horizon de la jurisprudence de la Cour d'appel de Lyon mais diffuse également les informations sur l'activité scientifique de l'Équipe Louis Josserand (<a href="#">ELJ</a>).  <i>Les Cahiers Louis Josserand</i> proposent des chroniques de jurisprudence de décisions de justice rendues pendant une période et dans une matière donnée, des comptes-rendus des ouvrages, agenda des manifestations scientifiques etc.</p>
<p><b>Cour d'appel de Versailles :</b>  <b><u>BACAV : Bulletin des Arrêts de la Cour d'appel de Versailles</u></b></p>	<p><b>Auteurs :</b> Victoire LASBORDES-DE-VIRVILLE et Anaïs SZKOPINSKI (Responsables éditoriales)  <b>Éditeur :</b> <a href="#">Laboratoire DANTE</a> de la faculté de droit de Versailles Saint Quentin en Yvelines  <b>Politique de publication :</b> Revue gratuite en libre accès  <b>Plateforme ou mode de diffusion :</b> Site web du laboratoire  <b>Date du premier numéro :</b> 2016  <b>Périodicité :</b> Annuelle (2016-2021) puis bi-annuelle (dès 2024)</p>	<p>Les membres du laboratoire DANTE, enseignants-chercheurs et doctorants, livrent une analyse des arrêts qu'ils choisissent en fonction de leurs spécialités parmi les décisions sélectionnées par le comité scientifique après transmission par la Cour d'appel de Versailles.  Depuis 2024, l'objectif est d'élaborer, deux fois par an, des numéros qui alternent entre une approche transversale du contentieux de la CA et une approche thématique.</p>

NOM DE LA COUR D'APPEL ET TITRE DE LA REVUE	CARACTÉRISTIQUES ÉDITORIALES	DESCRIPTION DU CONTENU ET OBJECTIFS DE LA REVUE
<p><b>Cour d'appel d'Aix-en-Provence :</b> <u><a href="#">Bulletin d'Aix</a></u></p>  <p>© Site web de la revue</p>	<p><b>Auteurs :</b> Muriel GIACOPELLI (Directrice de la publication) et Laurent SAENKO (Directeur adjoint de la publication)  <b>Éditeur :</b> <u><a href="#">Institut d'Études Judiciaires d'Aix Marseille Université</a></u>  <b>Politique de publication :</b> Revue gratuite en libre accès  <b>Plateforme ou mode de diffusion :</b> Site web de la revue  <b>Date du premier numéro :</b> 1975  <b>Périodicité :</b> Numéro annuel recensant les analyses mises en ligne trimestriellement  <b>Cette revue est suivie par Mir@bel :</b> <u><a href="#">Lien</a></u></p>	<p>La revue propose un panorama de l'actualité jurisprudentielle de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence relevée par des analystes JurisData ainsi que par des auteurs associés, étudiants comme enseignants, de l'Université d'Aix-Marseille. Les chroniques de jurisprudence portent sur les principales décisions rendues par la Cour d'appel d'Aix et des arrêts de la Cour de cassation rendus sur pourvois formés contre les arrêts de la CA d'Aix. Les arrêts analysés sont classés par thématique. Une rubrique « actualités » nourrie au fil de l'eau sur le site web permet de se tenir informés des dernières jurisprudences aixoises.</p>
<p><b>Cour d'appel de Douai :</b> <u><a href="#">Côté Cour : Répertoire de jurisprudence de la Cour d'appel de Douai</a></u></p>  <p>© Site web du CDEP</p>	<p><b>Auteurs :</b> Jean SEITHER et Frédéric FEVRE (Directeurs de publication) ; Dimitra PALLANTZA (Coordination scientifique)  <b>Éditeur :</b> Faculté de droit Alexis de Tocqueville à Douai  <b>Politique de publication :</b> Revue gratuite en libre accès  <b>Plateforme ou mode de diffusion :</b> Site du Centre de recherche Centre Droit Éthique et Procédures (CDEP) de l'Université d'Artois  <b>Date du premier numéro :</b> Juin 2021  <b>Périodicité :</b> Trimestrielle</p>	<p>Fruit d'un partenariat entre la Faculté de droit Alexis de Tocqueville de l'Université d'Artois et la Cour d'appel de Douai dans le cadre d'une convention signée en 2021, la revue <i>Côté Cour</i> a pour objectif de valoriser et de diffuser les décisions de la CA de Douai ainsi que de promouvoir l'activité scientifique du Centre Droit Éthique et Procédures. Chaque numéro propose une sélection d'un ou de plusieurs arrêts commentés (Rubrique "Sélection du trimestre") ainsi que des résumés de plusieurs décisions.</p>

NOM DE LA COUR D'APPEL ET TITRE DE LA REVUE	CARACTÉRISTIQUES ÉDITORIALES	DESCRIPTION DU CONTENU ET OBJECTIFS DE LA REVUE
<p><b>Cour d'appel de Chambéry :</b>  <u><i>Fenêtre sur Cour : revue semestrielle des arrêts remarquables de la Cour d'appel de Chambéry</i></u></p>  <p>© Site de la Faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc</p>	<p><b>Auteurs :</b> Jean-François JOYE (Directeur de la publication) et Damien BOUVIER (Responsable éditorial)  <b>Editeur :</b> Presses Universitaires Savoie Mont Blanc sous l'égide de l'association originelle « Fenêtre Sur Cour » de l'Université Savoie Mont Blanc et de la Cour d'appel de Chambéry  <b>Politique de publication :</b> Revue gratuite en libre accès (également disponible sous format imprimé gratuit)  <b>Plateforme ou mode de diffusion :</b> Site de l'association et de la <b>Faculté de droit de l'USMB</b>  <b>Date du premier numéro :</b> 2015  <b>Périodicité :</b> Annuelle</p>	<p>Editée avec le soutien de l'association « Fenêtre Sur Cour » de l'Université Savoie Mont Blanc et de la Cour d'appel de Chambéry, la revue propose des résumés et des commentaires d'une sélection d'arrêts remarquables de la CA de Chambéry ou des décisions définitives de première instance. Dans ses pages on trouve également la veille législative et des études de grands thèmes de recherche du Centre de Recherche en Droit Antoine Favre ainsi que l'actualité du centre (colloques, soutenances de thèses, nouvelles parutions...)  Les articles et les commentaires sont rédigés par les jeunes chercheurs en master et doctorat ainsi que les enseignants-chercheurs.</p>
<p><b>Cours d'appel d'Agen, de Bordeaux, de Pau et de Toulouse :</b>  <u><i>La lettre des Cahiers de Jurisprudence d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées</i></u></p>  <p>© Site web de l'IDP</p>	<p>A partir de janvier 2022, la revue imprimée fait place à une revue entièrement en ligne et gratuite et devient <i>La lettre des Cahiers</i>.  <b>Editeurs :</b> l'Institut de Droit Privé de l'Université Toulouse Capitole, l'Institut d'Études Judiciaires de l'Université de Bordeaux, l'Observatoire de la Jurisprudence de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour  <b>Politique de publication :</b> Revue gratuite en libre accès (depuis 2022). Également disponible en format imprimé pour les années précédentes.  <b>Plateforme ou mode de diffusion :</b> <b>Site de l'IDP</b> pour le format numérique, <b>Bibliothèques de l'enseignement supérieur</b> pour le format imprimé.  <b>Date du premier numéro :</b> 1980  <b>Périodicité :</b> Semestrielle  <b>Cette revue est suivie par Mir@bel :</b> <a href="#">Lien</a></p>	<p>Grâce aux partenariats liés avec les autorités judiciaires, <i>La lettre des Cahiers</i> diffuse et analyse un aperçu de la jurisprudence des Cours d'appel d'Agen, de Bordeaux, de Pau et de Toulouse. Chaque numéro s'articule en trois parties : un édito, "le point sur..." qui propose l'analyse d'une problématique partagée par les quatre cours et les actualités thématiques ou spécifiques sur une ou plusieurs décisions particulièrement remarquables.</p> <p>Au moment de la mise à jour de cette fiche (12/07/2025), la parution est suspendue. La parution de la dernière <i>Lettre</i> (n°3) date de janvier 2023.</p>

NOM DE LA COUR D'APPEL ET TITRE DE LA REVUE	CARACTÉRISTIQUES ÉDITORIALES	DESCRIPTION DU CONTENU ET OBJECTIFS DE LA REVUE
<p><b>Cours d'appel de Nîmes et de Montpellier :</b> <b><u>Revue de jurisprudence régionale</u></b></p>  <p>© Site du CETIJ (Centre d'Étude et de Traitement de l'Information Juridique), Université Montpellier 1</p>	<p><b>Auteurs :</b> Serge-Charles BORIES (Directeur de publication) ; Anouk BORIES et Pierre-Laurent VIDAL (Rédacteurs en chef) ; Yannick ZEMRAK (Rédacteur adjoint)</p> <p><b>Éditeur :</b> <a href="#">Centre d'études et de traitement de l'information juridique (CETIJ)</a></p> <p><b>Politique de publication :</b> Revue imprimée sur abonnement</p> <p><b>Plateforme ou mode de diffusion :</b> <a href="#">Bibliothèques de l'enseignement supérieur</a></p> <p><b>Date du premier numéro :</b> 1997</p> <p><b>Périodicité :</b> Annuelle</p> <p><b>Cette revue est suivie par Mir@bel :</b> <a href="#">Lien</a></p>	<p>La <i>Revue de Jurisprudence Régionale</i> du CETIJ publie une sélection de décisions commentées portant sur les données quantifiées des Cours d'appel de Nîmes et de Montpellier. Ce travail est issu de l'Atelier régional de traitement de la jurisprudence des CA de Nîmes et de Montpellier.</p> <p>Entre 1997 et 2013 la revue était organisée en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluations judiciaires (présentation et commentaires des décisions représentatives indemnitaires)</li> <li>• Thèmes choisis de jurisprudence régionale</li> </ul> <p>Depuis 2014, la revue se concentre uniquement sur la rubrique des évaluations judiciaires. Les sommaires des archives ainsi que quelques extraits peuvent être consultés sur le <a href="#">site du CETIJ</a>.</p>

#### 4. Pour aller plus loin...

##### Quelques repères bibliographiques et ressources utiles :

##### ▪ Rapports :

- CADIET Loïc, CHAINAIS Cécile, SOMMER Jean-Michel et al., *La diffusion des données décisionnelles et la jurisprudence: quelle jurisprudence à l'ère des données judiciaires ouvertes ?* [en ligne], [Paris] : Cour de cassation, 2022, (consulté le 10 juillet 2025). [Lien](#)
- CADIET Loïc, CHAINAIS Cécile, SOMMER Jean-Michel et al., *La diffusion des données décisionnelles et la jurisprudence quelle jurisprudence à l'ère des données judiciaires ouvertes ?*, Volume II, Annexes [en ligne], [Paris] : Cour de cassation, 2022, (consulté le 10 juillet 2025). [Lien](#)
- POTOCKI André, BELLIVIER, Florence, CATHALA, Bruno et al., *Rapport de la Commission de réflexion « Cour de cassation 2030 »* [en ligne], Paris : Cour de cassation, 2021, (consulté le 10 juillet 2025). [Lien](#)

##### ▪ Colloque de la Cour de cassation du 29 novembre 2023 : "Quelle jurisprudence à l'ère des données judiciaires ouvertes ?"

- Échanges de la matinée », 2023, (consulté le 10 juillet 2025). [Lien](#)
- Échanges de l'après-midi », 2023, (consulté le 10 juillet 2025). [Lien](#)

##### ▪ Articles de revues et de blogs :

- Un supplément de *La Semaine Juridique. Édition Générale* consacré au colloque ci-dessus : « Quelle jurisprudence à l'ère des données judiciaires ouvertes ? Actes du colloque du 27 novembre 2023 », *JCP G*, février 2024, n° 1007, supplément aux n° 7-8  
Notamment dans ce numéro : JOBERT Sylvain « Deuxième table ronde : les usages des décisions de justice - Le devenir des revues de jurisprudence des juridictions du fond », p. 34-38.

- DARGENT Laurent et ZIENTARA-LOGEAY Sandrine, « Open data des décisions des tribunaux judiciaires : une nouvelle étape novatrice » [en ligne], *Dalloz Actualité*, janvier 2024, [consulté le 10 juillet 2025]. [Lien](#)
- BARTHE Emmanuel, « Où trouver des arrêts de cour d'appel ? », Précisément.org - Un blog pour l'information juridique, [consulté le 10 juillet 2025]. [Lien](#)

▪ **Fiches pédagogiques dans Jurisguide :**

- [Science ouverte et Droit](#)
- [Jurisprudence en ligne : panorama](#)
- [Où trouver du droit civil et des clés pour comprendre l'organisation judiciaire ?](#)

▪ **Fiches documentaires dans Jurisguide :**

- [Judilibre](#)
- [Cour de cassation](#)
- [Légifrance : le service public de la diffusion du droit](#)

Les auteurs remercient [Mme Ingrid MARIA](#), Professeur de droit privé à l'Université Grenoble Alpes, pour sa relecture attentive de la fiche en vue de la première publication.

*Nous remercions Mme Ingrid MARIA, Professeur de droit privé à l'Université Grenoble Alpes, pour sa relecture attentive de la fiche en vue de la première publication.*

## Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



[Commons](#)

### **Vous êtes libres :**

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

### **selon les conditions suivantes :**

#### **Paternité**

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

#### **Pas d'utilisation commerciale**

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

#### **Partage des conditions à l'identique**

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

**Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)**

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).